

Procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale de l'association Designers Éthiques s'est tenue les vendredi 21 novembre de 14h00 à 19h00 et samedi 22 novembre 2025 de 10h30 à 16h00 en présentiel à la Maison Noesya, 15 Rue des Bouviers, 33000 Bordeaux.

Le procès-verbal est rédigé par : Karl Pineau, dûment mandaté par l'Assemblée générale.

Ordre du jour de l'Assemblée générale

Vendredi 21 novembre :

- 12H00 : Repas commun à la Maison Noesya
- 14H00-15H00 : Introduction et Budget 2025
- 15H00-17H30 : Activité 1 / Raison d'être et actions associatives
- 17H30 : Goûter, Balade digestive / jeux de société
- 19H00 : Apéro

Samedi 22 novembre

- 10H30 : Activité 2 / Bilan Gouvernance
- 12H30 : Repas commun à la Maison Noesya
- 14H00 à 16H00 : Activité 3 / Projection 2026 : Ateliers tournants par activités
- 16H : Clôture de l'Assemblée générale

Documents présentés lors de l'Assemblée générale extraordinaire

- Bilan d'activité de l'association ;
- Bilan financier de l'association ;

Débats et résolutions de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité rédigé par les membres pour l'année 2025.

Designers Éthiques, association loi 1901

200 rue de la Croix Nivert - 75015 Paris

hello@designersethiques.org

SIRET : 829 948 223 00021 - APE : 9499Z

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 s'élevant à -20 671,00 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -20 671,00 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit -20 671,00 euros.

Les adhérents conservent le mandat de représentant légal de Karl PINEAU pour :

- la gestion financière de l'association, comme représentant légal de l'association auprès de la Banque Postale pour le suivi et la gestion des comptes de l'association, de Finacoop pour la comptabilité de l'association ;
- le suivi administratif de l'association, comme représentant légal de l'association auprès de AssistePaie pour la paie de l'association, des administrations (URSSAF et ministère des finances) pour les cotisations de l'association, des mécènes pour le suivi et la gestion des dons à l'association, et des administrations et collectivités pour le suivi et la gestion des subventions et des appels d'offre à l'association ;
- le suivi technique de l'association, comme représentant légal de l'association auprès des prestataires de l'infrastructure numérique de l'association : OVH, Infomaniak et Google.

Adhérents présents lors de l'AG ordinaire

- Anne Faubry ;
- Anne-Sophie Tranchet ;
- Aurélie Baton ;
- Clémence Piteau ;
- Damien Legendre ;
- Flora Brochier ;
- Karl Pineau ;
- Marie-Cécile Godwin Paccard ;
- Mellie La Roque ;

- Raphaël Yharrassarry ;
- Thomas Thibault.

Le 17 janvier 2026 à Paris

Karl Pineau, représentant légal habilité par l'Assemblée générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Pineau', with a long horizontal stroke underneath.